



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

frais de justice

Question écrite n° 69131

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les frais de justice. Dans son rapport intitulé « Les frais de justice depuis 2011 », la Cour des comptes préconise notamment, à l'instar de ce qui a été fait pour les frais d'affranchissement, de réexaminer la catégorie des frais de justice pour en exclure les dépenses qui se rapportent au fonctionnement courant des juridictions ou à l'exécution des jugements et de revoir en conséquence les dispositions des articles R. 92 et R. 93 du code de procédure pénale. Il lui demande les intentions du Gouvernement sur cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69131

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [18 novembre 2014](#), page 9621

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)